



26 juillet 2017

(17-4113)

Page: 1/2

Comité de l'agriculture

Original: français

NOTIFICATION

Révision

Le Secrétariat a reçu de la délégation du **Mali**, le 21 juillet 2017, la révision ci-après de la notification concernant les engagements en matière de soutien interne (**tableau DS:1** et tableaux explicatifs pertinents) pour l'année **2016**.

La délégation du Mali confirme qu'il a accordé des subventions aux intrants agricoles d'une valeur totale de 38 600 862 000 FCFA conformément aux critères énoncés à l'article 6.2 de l'Accord sur l'Agriculture au cours de l'année 2016.

La notification révisée contient le tableau explicatif DS:2 qui a été omis dans la notification originale G/AG/N/MLI/8.

Tableau explicatif DS:2**SOUTIEN INTERNE: MALI**

PERIODE CONSIDEREE: 2016

Mesures exemptées de l'engagement de réduction – Traitement spécial et différencié – "Programmes de développement"

Type de mesure	Désignation et description de la mesure eu égard aux critères énoncés à l'article 6:2	Valeur monétaire de la mesure pendant l'année en question (en FCFA)	Source des données
1	2	3	4
b) subvention aux intrants généralement disponibles pour les producteurs de faibles revenus ou sont dotés de ressources limitées		38 600 862 000	Direction Générale du Budget